

| | |
|---------------------|---|
| Zeitschrift: | Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique |
| Herausgeber: | Société fribourgeoise d'éducation |
| Band: | 40 (1911) |
| Heft: | 8 |
| Artikel: | Notre enseignement de la composition [suite] |
| Autor: | Barbey, F. |
| DOI: | https://doi.org/10.5169/seals-1041380 |

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

de l'esprit et la bonté du cœur jointes à la hardiesse du vouloir. »

C'est dire, et M. Beaupin dans le beau livre que nous résumons n'a garde de l'oublier, « que tous les jeunes catholiques ne sont pas appelés à cette forme d'apostolat ; ce serait sans doute souhaitable, mais, nous ne l'ignorons pas, il y aura toujours des âmes faibles qui trouveront dans la foi un port sûr et tranquille et ne se sentiront pas la force d'aller plus loin. Nous savons aussi qu'il est des âmes ardentes et vaillantes que les dures conditions de cette vie militante enchantent et ravissent, loin de les faire trembler, et qui comptent assez sur Dieu pour espérer qu'il ne leur ménagera pas son secours. Ce sont ces âmes qu'il faut former. » Et le cercle d'études est l'œuvre éducatrice qui les formera.

(*A suivre.*)

E. DÉVAUD.

NOTRE ENSEIGNEMENT DE LA COMPOSITION

(Suite)

La correction collective vise à la fois la justesse des idées exprimées, la perfection du langage et la mise en pratique des règles grammaticales et orthographiques. Comme cela ressort des détails donnés précédemment, le maître a procédé, à domicile, à un contrôle méthodique et minutieux des cahiers. Il est aisé, par ce moyen, de se rendre compte de la valeur des idées et de la manière plus ou moins correcte dont celles-ci ont été rendues. Bon nombre d'élèves se laissent guider exclusivement par le canevas établi d'avance en commun. Dès lors, la plupart des pensées développées ne s'écartent guère de l'exposé préalable de l'instituteur sur le sujet déterminé. Il arrive pourtant que des enfants, possédant le goût de la lecture ou doués d'une imagination féconde, font preuve d'initiative en introduisant dans leur travail des notions nouvelles ou ne rentrant pas directement dans le cadre de la leçon préparatoire. Ici, le maître doit se montrer encourageant et vigilant tout à la fois : encourageant, pour toutes les heureuses petites découvertes de l'élcolier ; vigilant, dès qu'une pensée n'est pas très juste, car il se produit assez fréquemment que le jeune âge est victime d'erreurs dues à sa propre ignorance ou à la source dont il tire ses renseignements. Il importe alors de bien rétablir la vérité et de donner en classe les explications nécessaires à l'acquisition de connaissances exactes et précises. Ce premier acte de la

revue en commun passe trop souvent inaperçu et présente une réelle importance pratique.

Vient ensuite la correction des travaux au point de vue de la langue proprement dite. Ici, comme dans tout enseignement, l'instituteur doit se tracer un programme. Car il ne faut pas se faire illusion : en réalité, malgré toute la peine que nous nous donnons, bien peu d'élèves primaires arrivent à pouvoir s'exprimer dans un langage simple, correct et châtié, sur des sujets à leur portée. Combien d'entre eux ne parviennent qu'à savoir construire de longues phrases embrouillées, échevelées, dans lesquelles vous chercheriez en vain une proposition principale et un sens précis. Les expressions employées sont souvent improches, les locutions fréquemment vicieuses, et nous passons sous silence les nombreux accrocs faits à la syntaxe des mots et des propositions. Le fait est certain, mais y a-t-il un remède au mal ? Encore ici, avouons que nous sommes trop indulgents, trop faciles, dès qu'il s'agit de la forme des phrases. Soyons, au contraire, impitoyables sous ce rapport. Habituons l'enfant à s'exprimer par des phrases plutôt courtes, ayant un sens lumineux et complet ; faisons la guerre aux solécismes et aux barbarismes, et par le fait, nous verrons s'améliorer l'orthographe, objet trop exclusif de notre préoccupation, car l'ordre dans les idées fera naître l'ordre dans la manière de les rendre et de cette disposition méthodique surgira dans l'esprit de l'enfant l'intelligence des relations orthographiques entre les éléments du discours. Il est entendu que ce résultat s'obtiendra à la longue et il importe, pour cela, que l'instituteur poursuive graduellement, point, par point, le but à atteindre.

Un point de vue qui mérite aussi notre sollicitude est celui de la liaison des idées. Lors de la correction, il y a lieu de revenir au canevas et de le suivre dans le développement des idées essentielles. Un intérêt tout particulier s'ajoute à la leçon, lorsque le maître fait voir comment tel élève a réussi à exposer tel point du plan établi en commun, comment tel autre a su ménager la transition entre deux idées successives ou amener une conclusion naturelle très bien trouvée. Il est même utile de s'en tenir parfois à une seule partie du travail, laquelle aura été moins bien traitée par la plupart et de faire mieux saisir, par des exercices oraux, un côté de la question à l'étude.

Le travail se termine par la correction collective en ce qui concerne la grammaire-orthographe. Comme toujours, ayons un but précis en perspective. Tout en admettant que chaque

élève sera appelé à rectifier lui-même toutes ses fautes, après en avoir compris le pourquoi, il est important que le maître dirige surtout ses explications, en ne ménageant ni la craie ni le tableau noir, sur l'application d'une règle nouvellement apprise ou plus particulièrement violée, et sur une spécialité ou l'autre de l'orthographe d'usage. Il est essentiel d'attirer l'attention de l'enfant sur les fautes dues à l'étourderie et au manque de réflexion et de tendre à ce résultat qu'il ne se commette plus de fautes contre les principes grammaticaux et orthographiques, à mesure qu'ils sont inculqués selon la méthode prescrite.

Comme conclusion de notre modeste entretien sur l'enseignement de la composition, nous rappelons volontiers ce principe pédagogique bien simple et cependant bien important, quoique rarement appliqué : Peu mais bien.

BARBEY F.

NOS MÉTHODES ET NOS MOYENS D'ENSEIGNEMENT

Troisième conférence, dimanche 26 février 1911.

II. Aperçu historique.

MESSIEURS ET CHERS ASPIRANTS,

En ma qualité de fonctionnaire attaché, en ce moment, au service de nos archives cantonales, je suis bien placé pour rechercher dès leur origine dans les comptes rendus des divers pouvoirs administratifs qui se sont succédé chez nous à partir du commencement du siècle dernier, les efforts tentés par nos autorités scolaires supérieures en vue de perfectionner notre enseignement primaire.

Dans cet aperçu sommaire, mon désir est de rendre à chacun selon ses œuvres.

Les quelques extraits des comptes rendus de notre pouvoir administratif que je vais vous produire seront de nature à vous convaincre que la question qui nous occupe fait depuis l'origine du siècle dernier l'objet de ses préoccupations et de sa sollicitude.

Le premier compte rendu du Conseil d'Etat au Grand Conseil remonte à l'année 1833. Nous y lisons, sous la rubrique *Instruction publique* :